



Avenir du bio

Projet de nouveau règlement européen





Pourquoi une révision?

- ❖ Constat de la Commission européenne:
 - Superficie dans l'UE doublé depuis 1999
 - Préoccupations des consommateurs insuffisamment pris en compte
 - Règles d'étiquetage compliquée
 - Lacunes dans le système de contrôle
 - Dérogations injustifiées
 - Contraintes administratives considérables
- ❖ Réorientation du texte sur les principes



Procédure

- Mars 2014: proposition de nouveau règlement par la [Commission](#)
- Juin 2015: contre-proposition du [Conseil](#)
- Octobre 2015: réaction du [Parlement](#)
- [Trilogue](#) Commission – Conseil – Parlement vers un compromis
- Publication avant fin 2016
- Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017

Proposition de la Commission

- Fin de la mixité de l'exploitation
- Seuil de décertification (détection de résidus) harmonisé
- Indemnités pour pertes subies lors de contamination
- Certification de groupe
- Suppression du système d'équivalence pour les importations



Proposition de la Commission

- Fin des dérogations (animaux non bio, semences, ...)
- Obligation de contrôle pour tous les détaillants
- Suppression du contrôle physique annuel
- Suppression limite taille des élevages de volaille de chair
- Points restés en suspens:
 - Notion d'aliments régionaux
 - Age d'abattage des volailles

Proposition du Conseil

- Autorisation mixité des exploitations sur le long terme
- Pas de seuil de décertification, interdiction aux EM d'appliquer tout seuil d'ici 2020!
- Réintroduction de l'obligation d'un contrôle physique annuel
- Possibilité d'exemption de contrôle pour détaillants (préemballés)



Proposition du Parlement

- Autorisation mixité des exploitations sur le long terme
- Pas de seuil imposé mais bdd détection résidus et rapport de la Commission (+ proposition législative)
- Ajout de la restauration collective dans le champ d'application
- Réintroduit flexibilité (dérogations)
- Tente une définition du terme « région » (rayon de 150 km)
- Limite la taille des exploitations avicoles (poulets de chair ET poules pondeuses)
- Age d'abattage des volailles: non résolu



Trilogue

« Nothing is agreed until everything is agreed »

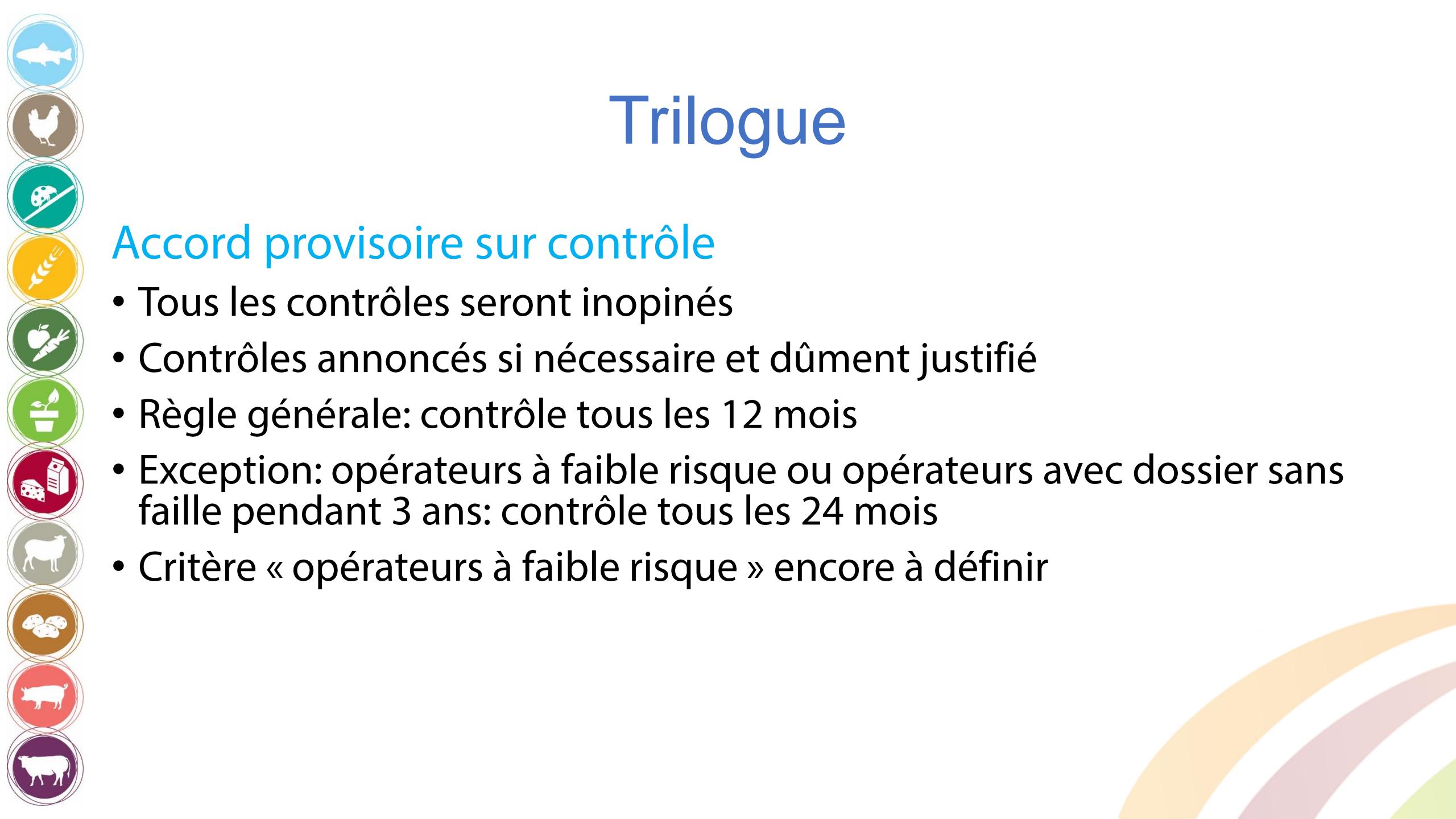
Juin 2016:

- **négociation finalisée:** champ d'application, objectifs et principes
- **accord provisoire:** **importation, contrôle** et **substances non autorisées**
- autres sujets: pour la présidence slovaque (6^{ème} présidence)
- processus lent (malgré retrait envisagé en juin 2015)

Trilogie

Accord provisoire sur importation

1. Accord avec pays tiers (Australie, Canada, Suisse, Tunisie,...)
2. Reconnaissance d'OC dans système conformité (équivalence) ~~avec~~ quelques rares exceptions pour intrants (protection des plantes, fertilisants,...) et circonstances catastrophiques



Trilogie

Accord provisoire sur contrôle

- Tous les contrôles seront inopinés
- Contrôles annoncés si nécessaire et dûment justifié
- Règle générale: contrôle tous les 12 mois
- Exception: opérateurs à faible risque ou opérateurs avec dossier sans faille pendant 3 ans: contrôle tous les 24 mois
- Critère « opérateurs à faible risque » encore à définir



Trilogie

Accord provisoire sur substances interdites

- pas de seuil de décertification automatique
- mesures de précaution en cas de détection de résidus



Perspectives

Points à suivre:

- ❖ Quid du seuil de décertification belge?
- ❖ Production animale
 - Volaille: âge d'abattage, taille des exploitations, densité
 - Notion de régionalité
 - Interdiction de l'élevage hors sol
- ❖ Production végétale
 - Interdiction de la culture hors sol